

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23.03.21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est rendu en session ordinaire à la salle Grasset, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire, M. MALATRAIT Denis, Mme SOUILLARD Jocelyne, BERTRAND Régis et Mme FORCHERON Chantal, adjoints. Mmes BONANS Clémence, CASIMIRO Brigitte, CORNILLON Danielle, GARNIER Justine et SONNIER Andréa, conseillères municipales. MM. BOYER Patrick, CERRUTI-MICLET Roland, FREYCHET Eric, LAPEINE Vincent et SONIER Bernard, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme FORCHERON Chantal.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2021 n'a fait l'objet d'aucune observation.

N° 2021/010 - MAINTIEN OU NON DU 1^{er} ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Par arrêté n° 2021/017 du 15 février 2021, Madame le Maire a retiré les délégations de M. MALATRAIT Denis, 1^{er} adjoint.

- Conformément à l'article L 2122-18 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. MALATRAIT Denis dans ses fonctions d'adjoint. Elle rappelle que la délibération sera prise à la majorité absolue des suffrages exprimés.

- Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, 13 membres du conseil municipal ayant demandé à ce que le vote ait lieu au scrutin secret, Madame le Maire fait procéder au vote.

A l'appel de leur nom, chaque membre du conseil municipal ayant voté, il est procédé au dépouillement :

- Nombre de bulletins : 15
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 15
- **Pour** le maintien de M. MALATRAIT Denis au poste d'adjoint : 7
- **Contre** le maintien de M. MALATRAIT Denis au poste d'adjoint : 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix décide :

- **De ne pas maintenir** M. MALATRAIT Denis dans ses fonctions d'adjoint au maire.

N° 2021/011 - MAINTIEN OU NON DE 4 ADJOINTS

Suite à la délibération 2021/010 de ce jour par laquelle le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir M. MALATRAIT Denis au poste d'adjoint et conformément à l'article L 2122-2 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer pour maintenir à 4 le nombre des adjoints ou de le réduire à 3.

Après en avoir délibéré et un vote à main levée, le conseil municipal, par 6 voix pour maintenir à 4 le nombre des adjoints et 9 voix pour le réduire à 3, décide :

- **De réduire** le nombre d'adjoints à 3.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme FORCHERON Chantal, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme REYNAUD Christelle, Maire.

Il se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 804.873,03 €

011 Charges à caractère général : 207.509,77 € - 012 Charges de personnel : 310.246,87 € - 014 Atténuations de produits : 6.727,00 € - 65 Autres charges gestion courante : 142.804,64 € - 66 Charges financières : 60.984,22 € - 067 Charges exceptionnelles : 75.648,04 € - 042 Opérations d'offre entre section : 952,49 €.

Recettes : 974.204,56 €

013 Atténuation de charges : 3.508,98 € - 70 Produits des services : 46.712,99 € - 73 Impôts et taxes : 722.060,42 € - 74 Dotations et participations : 80.376,53 € - 75 Autres produits de gestion courante : 108.397,55 € - 76 Produits financiers : 7,25 € - 77 Produits exceptionnels : 1.913,02 € - 042 Opérations d'ordre entre section: 11.227,82 €.

Pour information excédent de fonctionnement reporté de 2019 : 125.204,65 €.

Excédent de clôture de fonctionnement : 294.536,18 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 1.205.724,40 €

16 Remboursement d'emprunts : 226.256,18 € - 20 Immobilisations incorporelles : 5.962,10 - 204 Subventions d'équipements versées : 4.652,26 € - 21 Immobilisations corporelles : 40.895,94 € - 23 Immobilisations en cours : 893.513,88 € - 040 Opérations d'ordre entre sections : 11.227,82 - 041 Opérations patrimoniales : 43.216,22 €.

Pour information déficit d'investissement reporté de 2019 : 201.597,71 €.

Recettes : 1.574.773,51 €

10 Dotations, fonds divers et réserves : 79.940,21 € - 1068 Excédent de fonctionnement : 425.700,71 € - 13 Subventions d'investissement : 374.963,88 € - 16 Emprunts et dettes assimilées : 650.000,00 € - Opérations d'ordre entre sections : 952,49 € - 041 Opérations patrimoniales : 43.216,22 €.

Excédent de clôture d'investissement : 167.451,40 €

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2020 établi par Monsieur le trésorier d'Annonay. Les résultats étant identiques à ceux du compte administratif 2020, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

N° 2020/12 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Suite à l'approbation du compte administratif 2020, il convient de délibérer sur l'affectation du résultat de celui-ci pour sa prise en compte dans l'établissement du budget primitif 2021.

La section de fonctionnement est excédentaire de 294.536,18 €. La section d'investissement est excédentaire de 167.451,40 €. Les restes à réaliser présentent un besoin de financement de 74.160,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020, de la façon suivante :

- 294.536,18 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

N° 2021/013 - VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux des taxes directes locales pour 2021 du fait qu'ils n'ont pas été révisés depuis 2015 et qu'ils sont inférieurs à la moyenne départementale de notre strate.

Ils sont actuellement de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.69 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.50 %.

Après en avoir délibéré et un vote ayant donné 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- **Décide** d'augmenter les taux des taxes directes locales pour 2021 de 3 %. Ils sont fixés ainsi :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.01 %.
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.25 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1.349.131,18 €

011 Charges à caractère général : 240.090,18 € - 012 Charges de personnel : 329.750,00 € - 014 Atténuations de produits : 7.500 € - 65 Autres charges gestion courante 179.638,00 € - 66 Charges financières : 56.900,00 € - 67 Charges exceptionnelles : 72.350,00 € - 023 Virement à la section d'investissement : 455.653,00 € - 042 Opérations d'ordre entre section : 7.250,00 €.

Recettes : 1.349.131,18 €

013 Atténuation de charges : 2.000 € - 70 Produits des services : 54.100,00 € - 73 Impôts et taxes : 727.250,00 € - 74 Dotations et participations : 71.935,00 € - 75 Autres produits de gestion courante : 114.500,00 € - 76 Produits financiers : 10 € - 77 Produits exceptionnels : 72.800,00 € - 042 Opérations d'ordre entre sections : 12.000 € - 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 294.536,18 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 934.344,40 € (avec restes à réaliser)

16 Remboursement d'emprunts : 385.000,00 € - 20 Immobilisations corporelles : 10.000 € - 204 subventions d'équipement versées : 5.560,00 € - 21 Immobilisations corporelles : 361.784,40 € - 23 Immobilisations en cours : 160.000,00 € - 040 Opérations d'ordre en sections : 12.000,00 €

Recettes : 934.344,40 € (avec restes à réaliser)

10 Dotations, fonds divers et réserves : 160.000,00 € - 13 Subventions d'investissement : 143.990,00 € - 021 Virement de la section de fonctionnement : 455.653,00 € - 040 Opérations d'ordre entre sections : 7.250,00 €. 001 Excédent antérieur reporté : 167.451,40 €.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

N° 2021/014 - DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER DES BIENS

Cinq déclarations d'intentions d'aliéner des biens sont présentées au Conseil Municipal, elles concernent :

- Bien situé 19 rue neuve, cadastré section A n° 521.
- Bien situé 32 quartier St Clair, cadastré section A n° 359.
- Bien situé 25 chemin du coteau, cadastré section B n° 1093.
- Bien situé 20 chemin des peupliers, cadastré section B n° 958, 1034 et 1035.

- Bien situé 82 route du St Joseph, cadastré section A n° 575.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas faire application de son droit de préemption urbain sur les biens cités ci-dessus.

N° 2021/015 - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Madame le Maire présente au conseil municipal le courrier du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, relatif aux actions de sensibilisation aux pratiques musicales pour l'année scolaire 2021-2022. Elles permettent aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de bénéficier des séances régulières d'éveil musical. Le coût des interventions est de 730 € par classe pour 15 séances.

Actuellement il concerne 2 classes à l'école publique et 2 classes à l'école privée. Les enseignants de l'école publique ont fait savoir qu'ils ne souhaitent plus bénéficier de ces actions et qu'ils assureront eux-mêmes l'éveil musical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir cette activité pour l'année scolaire 2021-2022 au profit de 2 classes de l'école privée Notre Dame du Rhône pour un coût total de 1.460 €.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante.